



PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR PRÉVENIR ET CONTRER LES THÉRAPIES DE CONVERSION 2021-2023

BILAN DES RÉALISATIONS AU 31 MARS 2023

Cette publication a été réalisée par le Bureau de lutte contre l’homophobie et la transphobie du Secrétariat à la condition féminine en collaboration avec la Direction des communications du ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

Une version accessible de ce document est disponible en ligne et peut être consultée sur le site Web du Secrétariat à la condition féminine : [Publications | Gouvernement du Québec \(Québec.ca\)](#).

Pour plus d’information :

Secrétariat à la condition féminine

905, avenue Honoré-Mercier, 3^e étage

Québec (Québec) G1R 5M6

Téléphone : 418 643-9052

Courriel : scf@scf.gouv.qc.ca

Site Web : Quebec.ca/gouvernement/ministeres-et-organismes/secretariat-condition-feminine

Dépôt légal – Mars 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-97037-8 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2024

Table des matières

1. Introduction.....	5
2. Bilan de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion 2021-2023 – État d'avancement au 31 mars 2023	6
ORIENTATION 1 : INFORMATION ET SENSIBILISATION DE LA POPULATION.....	6
ORIENTATION 2 : FORMATION DES INTERVENANTES ET DES INTERVENANTS	10
ORIENTATION 3 : EXERCICE DES DROITS ET SOUTIEN DES PERSONNES DE MINORITÉS SEXUELLES ET DE GENRE.....	16
ORIENTATION 4 : DOCUMENTATION DE LA SITUATION	20
3. Conclusion.....	23

Liste des abréviations, des sigles et des acronymes

BLCHT	Bureau de lutte contre l’homophobie et la transphobie
CDPDJ	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
CR-DSPG	Chaire de recherche sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres
CRAIP	Centre de recherche appliquée en intervention psychosociale
DGQM	Délégation générale du Québec à Mexico
DPCP	Direction des poursuites criminelles et pénales
GIPP	Guide d’intervention psychosociale ponctuelle
INSPQ	Institut national de la santé publique du Québec
LGBTQ+	Lesbiennes, gais, bisexuels, bisexuelles, trans, queer, et autres
M/O	Ministères et organismes
MEQ	Ministère de l’Éducation du Québec
MES	Ministère de l’Enseignement supérieur
MFA	Ministère de la Famille
MIFI	Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration
MJQ	Ministère de la Justice du Québec
MRIF	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OPQ	Office des professions du Québec
PAGPCTC	Plan d’action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion
PLCHT	Programme de lutte contre l’homophobie et la transphobie
RLRQ	Recueil des lois et des règlements du Québec
RQ	Revenu Québec
SAVIE-LGBTQ	Savoirs sur l’inclusion et l’exclusion des personnes LGBTQ
SCF	Secrétariat à la condition féminine
SRPNI	Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit
UQAM	Université du Québec à Montréal

1. Introduction

En décembre 2020, le gouvernement du Québec adoptait la [Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre \(RLRQ, chapitre 42.2\)](#). De ce fait, il reconnaissait les préjudices causés par les thérapies de conversion, définies comme toute pratique, y compris une pratique de conversion, tout service ou tout traitement de nature spirituelle ou non ayant pour but d'amener une personne à changer son orientation sexuelle, son identité ou son expression de genre ou encore à réprimer les comportements sexuels non hétérosexuels.

Par la sanction de cette Loi, le gouvernement s'engageait de surcroît à prévenir et à contrer ces pratiques, notamment par l'élaboration d'un plan d'action gouvernemental à rendre public au plus tard le 11 décembre 2021. C'est ainsi que le [Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion \(PAGPCTC\) 2021-2023](#) a été dévoilé le 10 décembre 2021. Sous la coordination du Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie (BLCHT), ce Plan d'action est le fruit de la collaboration entre 16 ministères et organismes (M/O) gouvernementaux et vise le déploiement de 18 mesures autofinancées. Les actions proposées sont cohérentes avec la [Politique québécoise de lutte contre l'homophobie](#) (2009) et les plans d'action qui ont concrétisé sa mise en œuvre, soit le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2017 et le [Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022](#), prolongé jusqu'au 31 mars 2023. Elles s'articulent autour de quatre orientations : information et sensibilisation de la population; formation des intervenantes et des intervenants; exercice des droits et le soutien des personnes exposées aux thérapies de conversion et documentation de la situation.

À l'instar du [Bilan des réalisations au 31 mars 2022](#), disponible sur [Québec.ca](#), le présent bilan brosse un portrait des réalisations annuelles du PAGPCTC 2021-2023, mais cette fois, du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. Il permet de constater qu'à l'échéance officielle du Plan d'action, sur ses 18 mesures : huit étaient réalisées, et 10 étaient en cours¹. Cette situation est compréhensible et satisfaisante, dans la mesure où la durée réelle du Plan d'action est d'un an et trois mois. De surcroît, tous les M/O se sont engagés à finaliser les mesures sous leurs responsabilités, le cas échéant.

¹ Parmi ces 10 mesures en cours, 5 ont été finalisées réalisées depuis le 31 mars 2023. Leur statut « en cours » est suivi d'un astérisque dans le tableau de suivi.

2. Bilan de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion 2021-2023 – État d'avancement au 31 mars 2023

ORIENTATION 1 : INFORMATION ET SENSIBILISATION DE LA POPULATION			
Mesures	Ministères ou organismes responsables	État de réalisation	Statut de l'action au 31 mars 2023
1. Mettre en œuvre une stratégie d'information et de sensibilisation de la population	BLCHT	La campagne de sensibilisation sur les thérapies de conversion, diffusée du 13 mars au 31 mars 2023, s'est articulée autour de la diffusion d'un message radio numérique et de bannières Web pour éveiller la population (principalement de 18 à 34 ans) à cet enjeu peu connu. Un sondage post-campagne permet de constater que le message radio a été diffusé un nombre considérablement plus élevé que prévu (385 637 fois plutôt que 200 000 fois). De plus, il illustre que les bannières numériques en français et en anglais, intégrées dans sept médias, ont comptabilisé un taux de clics supérieur à la norme généralement observée pour ce type de placement, et ont connu un excellent taux de visibilité² (entre 69 % et 75 %) dans trois de ces médias. En appui à ces outils, le BLCHT et le SCF ont élaboré un contenu Web informatif permanent accessible sur Québec.ca, incluant un lexique sur la diversité sexuelle et de genre. Consacré aux thérapies de conversion, ce contenu permet notamment de référer vers des ressources d'aide. Un nombre total de 7 296 visites a été comptabilisé du 13 mars au	Réalisée

2 : Le taux de visibilité correspond au nombre de fois que la publicité a été regardée durant plus qu'une seconde sur 100 impressions (sur la page).

ORIENTATION 1 : INFORMATION ET SENSIBILISATION DE LA POPULATION

Mesures	Ministères ou organismes responsables	État de réalisation	Statut de l'action au 31 mars 2023
		31 mars 2023, avec un pic de visites le 21 mars 2023 avec 992 pages vues. Une signature courriel et des infographies pour les médias sociaux ont aussi été développées par le SCF, en collaboration avec la Direction des communications du MRIF, et déployées pendant la campagne de sensibilisation, et au-delà. Une boîte à outils contenant ces livrables a également été distribuée aux webmestres de l'ensemble des M/O du gouvernement du Québec.	
2. Renforcer la sensibilisation visant à prévenir et contrer les thérapies de conversion dans le cadre des services à l'intention des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles	MIFI	Des éléments d'information sur les thérapies de conversion ont été inclus en 2021-2022 dans les deux formations sur la lutte contre l'homophobie et la transphobie destinées au personnel du MIFI. Ils le seront également dans le document d'autoformation sur l'homophobie et la transphobie en contexte interculturel publié par le MIFI et diffusé auprès des organismes partenaires du secteur de la francisation et de l'intégration, dont la mise à jour devrait se poursuivre jusqu'à l'hiver 2024. Les travaux visant la bonification d'autres documents devraient être complétés à l'hiver 2024, à savoir : les contenus pédagogiques liés à l'Attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne;	En cours

ORIENTATION 1 : INFORMATION ET SENSIBILISATION DE LA POPULATION

Mesures	Ministères ou organismes responsables	État de réalisation	Statut de l'action au 31 mars 2023
		les contenus et la documentation relatifs à l'offre de services favorisant l'intégration (l'intégration de diapositives sur les thérapies de conversion dans la session « Objectif intégration »). Les travaux de mise en œuvre de Francisation Québec se poursuivent, notamment l'arrimage avec le réseau du MEQ. Les éléments de sensibilisation concernant les thérapies de conversion n'ont pas encore été intégrés, mais le seront dans les prochaines années.	
3. Élaborer et mettre en ligne des capsules vidéo sur les thérapies de conversion au Québec	BLCHT	En 2022-2023, la Chaire de recherche sur la diversité sexuelle et de genre (CR-DSPG) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) a produit, pour le compte du BLCHT, cinq courtes capsules pour prévenir les thérapies de conversion. D'une durée de 5 minutes à 10 min 30 s, elles abordent les thématiques suivantes : 1. Prévenir les thérapies de conversion : Sensibiliser pour mieux protéger; 2. Les personnes à risque et les stratégies de prévention; 3. Les conséquences négatives et les ressources psychosociales, communautaires et religieuses; 4. Des pratiques affirmatives pour la diversité sexuelle et de genre; 5. Une loi contre les thérapies de conversion. Les capsules sont hébergées sur YouTube depuis le 17 mai 2023, et depuis le 3 juillet 2023, un hyperlien pour y accéder a été intégré à la	En cours

ORIENTATION 1 : INFORMATION ET SENSIBILISATION DE LA POPULATION

Mesures	Ministères ou organismes responsables	État de réalisation	Statut de l'action au 31 mars 2023
		page consacrée aux thérapies de conversion sur Quebec.ca , sous la rubrique « À consulter aussi ».	
4. Diffuser des articles scientifiques sur le rôle des familles dans le phénomène des thérapies de conversion	MFA	En 2022-2023, trois articles concernant les familles et les thérapies de conversion ont été publiés dans les bulletins de veille du MFA. Pour l'ensemble du Plan d'action, ce sont six articles qui ont été diffusés par l'entremise de ce moyen de communication (en décembre 2021, janvier , mai et novembre 2022) destiné aux parents, au personnel professionnel de recherche et intervenant qui offrent des services aux familles. Le MFA a donc dépassé sa cible de diffusion d'au moins un article par année du PAGPCTC.	Réalisée
5. Informer et sensibiliser les organismes de bienfaisance et la population à l'égard de la loi sur les thérapies de conversion	RQ	En 2022-2023, RQ a échangé avec le BLCHT et le SCF pour collaborer à leur plan de communication en lien avec les thérapies de conversion. Le 17 mai 2023, à l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, RQ a partagé sur son compte X (anciennement Twitter) une publication antérieure du BLCHT diffusée dans le cadre de sa campagne de sensibilisation pour prévenir et contrer les thérapies de conversion. Par cette publication X, RQ réfère le public vers le contenu Web permanent sur les thérapies de conversion sur Quebec.ca .	En cours

ORIENTATION 2 : FORMATION DES INTERVENANTES ET DES INTERVENANTS

Mesures	Ministères ou organismes responsables	État de réalisation	Statut de l'action au 31 mars 2023
6. Intégrer de l'information dans les outils de communication et de formation pertinents destinés aux intervenantes et aux intervenants de la santé et des services sociaux	MSSS	En 2022-2023, le contenu sur les thérapies de conversion qu'a élaboré le MSSS et le BLCHT à l'intention du personnel intervenant en services sociaux en 2021-2022 a été intégré sous forme de feuillet – annexe au Guide d'intervention psychosociale ponctuelle (GIPP) « Diversités sexuelles et pluralité des genres ». Les GIPP sont produits par le Centre de recherche appliquée en intervention psychosociale (CRAIP) et sont rendus disponibles pour les équipes d'intervention du service Info-Social et du service d'accueil, d'analyse, d'orientation et de référence (AAOR). Ce feuillet pourra aussi être diffusé dans d'autres contextes, notamment au sein des comités et tables sectoriels. Par ailleurs, la CR-DSPG de l'UQAM a entamé, pour le compte du MSSS, la rédaction d'un outil de sensibilisation destiné au personnel intervenant en santé et services sociaux à partir des résultats de l'enquête du projet de recherche partenariale <i>Savoirs sur l'inclusion et l'exclusion des personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles, trans et queers (SAVIE-LGBTQ)</i>, qui inclut des questions sur les thérapies de conversion. Cet outil est réalisé en complémentarité des capsules vidéo produites dans le cadre de la mesure 3 du présent Plan d'action, et de manière concertée avec son responsable, le BLCHT. Il devrait être finalisé à l'automne 2023, et faire l'objet d'un plan de diffusion en cours d'élaboration avec la Direction des communications du MSSS.	En cours
7. Bonifier la formation de l'Institut national de santé publique du Québec	BLCHT	À titre de rappel, dans le cadre du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022, prolongé	Réalisée

ORIENTATION 2 : FORMATION DES INTERVENANTES ET DES INTERVENANTS

Mesures	Ministères ou organismes responsables	État de réalisation	Statut de l'action au 31 mars 2023
sur la diversité sexuelle et de genre destinée aux intervenantes et aux intervenants		jusqu'en 2023, le BLCHT soutenait l'offre gratuite de deux formations sur la diversité sexuelle et de genre développées par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) : - La formation <i>Sexes, genres et orientations sexuelles : comprendre la diversité</i>, offerte virtuellement depuis le 28 février 2022, et divisée en une capsule asynchrone disponible sur le campus virtuel de l'INSPQ, et une rencontre virtuelle synchrone de trois heures en petits groupes; - La formation <i>Adapter nos interventions aux réalités des personnes de la diversité sexuelle et de genre, de leurs familles et de leur entourage</i>, interrompue depuis la pandémie de la COVID-19 et en cours de mise à jour. En 2022-2023, dans le cadre du PAGPCTC 2021-2023, l'INSPQ a mis à jour un des trois liens cliquables relatifs aux thérapies de conversion dans la section « Documents » de la capsule asynchrone de la formation virtuelle <i>Sexes, genres et orientations sexuelles : comprendre la diversité</i>, soit le Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion 2021-2023. Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, 1 021 personnes ont complété en entier la capsule asynchrone et ont pu consulter ces documents. En septembre 2022, un formulaire de rétroaction pour les personnes formatrices a été mis en place par l'INSPQ afin de recueillir les données liées à l'utilisation de la mise en situation sur les thérapies de	

ORIENTATION 2 : FORMATION DES INTERVENANTES ET DES INTERVENANTS

Mesures	Ministères ou organismes responsables	État de réalisation	Statut de l'action au 31 mars 2023
		conversion intégrée au deuxième volet virtuel synchrone de cette même formation en 2021-2022, ou des discussions sur le thème des thérapies de conversion. Le sujet des thérapies de conversion a été discuté dans 18 des 43 séances (42 %) qui ont eu lieu de septembre 2022 à mars 2023, soit auprès de 171 personnes apprenantes.	
8. Sensibiliser et outiller le réseau scolaire à la problématique des thérapies de conversion	MEQ	En 2022-2023, le MEQ a terminé la rédaction d'un document pour sensibiliser et outiller le personnel scolaire ainsi que les équipes d'intervention de divers organismes face à la réalité peu connue des thérapies de conversion. Ce document, dont la publication est prévue à l'automne 2023, a été élaboré en collaboration avec le BLCHT. Au cours de l'année 2022, le MEQ a par ailleurs bonifié son action, en élaborant un outil supplémentaire, complémentaire au document de soutien, afin de permettre au personnel scolaire de bien saisir les enjeux relatifs aux thérapies de conversion et de diriger rapidement les élèves vers des ressources spécialisées. La publication de ce document est aussi envisagée à l'automne 2023. À partir de ces ressources, les membres de la Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie des réseaux de l'éducation pourront ajouter de l'information sur les thérapies de conversion dans deux de leurs documents, soit Mesures d'ouverture et de soutien envers les jeunes trans et les jeunes non binares et Mesures de soutien	En cours

ORIENTATION 2 : FORMATION DES INTERVENANTES ET DES INTERVENANTS

Mesures	Ministères ou organismes responsables	État de réalisation	Statut de l'action au 31 mars 2023
		et d'inclusion des personnes trans et des personnes non binaires en milieu de travail. Le MEQ maintient son engagement à réaliser l'action, et ce, malgré l'arrivée à échéance du PAGPCTC 2021-2023 au 31 mars 2023.	
9. Bonifier des formations destinées aux intervenantes et aux intervenants de l'enseignement supérieur	MES	La formation <i>Mieux connaître la diversité liée au genre, au sexe et à l'orientation sexuelle</i> de la Fédération des cégeps a été bonifiée en 2021-2022 pour inclure des éléments concernant les thérapies de conversion et les efforts de conversion pour changer l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, en collaboration avec l'INSPQ et le BLCHT. Par exemple, elle aborde dorénavant : • le fait que l'orientation sexuelle et l'identité de genre ne sont pas des choix; • l'aspect de manipulation/intimidation liée à ces thérapies qui constituent une forme de violence psychologique, ainsi que les risques de représailles; • les conséquences des thérapies de conversion sur la santé mentale et physique des personnes. Au total, ce sont 1 000 personnes des établissements collégiaux qui ont participé à cette formation depuis l'ajout d'informations concernant les thérapies de conversion.	Réalisée

ORIENTATION 2 : FORMATION DES INTERVENANTES ET DES INTERVENANTS

Mesures	Ministères ou organismes responsables	État de réalisation	Statut de l'action au 31 mars 2023
10. Sensibiliser les ordres professionnels à la problématique des thérapies de conversion et encourager leurs initiatives visant à lutter contre les thérapies de conversion	OPQ	En date du 31 mars 2023, l'OPQ finalisait le contenu des activités qu'il avait prévues en 2022-2023, qui ont été réalisées à l'été 2023. En mai 2023, de nouvelles informations sur les thérapies de conversion ont été mises en ligne sur le site Web de l'OPQ, et une nouvelle publication sur le Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion 2021-2023 a été diffusée sur le compte LinkedIn de l'OPQ. En juillet 2023, l'OPQ a envoyé deux communications aux ordres professionnels : • Une communication pour les informer des changements législatifs en lien avec les thérapies de conversion; • Une communication aux ordres professionnels concernés pour les encourager à publier des avis qui explicitent leur position et dénoncent les thérapies de conversion. L'OPQ attend un suivi à cet effet de la part des ordres, d'ici le 31 janvier 2024. Dans un souci de cohérence gouvernementale, la plupart de ces actions incluaient le partage de l'hyperlien menant à la page consacrée aux thérapies de conversion sur le site du gouvernement du Québec, Quebec.ca.	En cours

ORIENTATION 2 : FORMATION DES INTERVENANTES ET DES INTERVENANTS

Mesures	Ministères ou organismes responsables	État de réalisation	Statut de l'action au 31 mars 2023
11. Informer les corps de police de l'adoption et du contenu de la loi sur les thérapies de conversion	MSP	Le 6 mai 2022, un communiqué faisant état de l'adoption et du contenu de la <i>Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre</i> (RLRQ, 42,2) a été transmis à l'ensemble des directeurs de corps de police du Québec sous la signature de la sous-ministre associée au sous-ministériat adjoint des affaires policières. Ce communiqué rappelait aux corps de police municipaux, aux corps de police autochtones ainsi qu'à la Sûreté du Québec qu'ils ont la compétence et la responsabilité de prévenir et de réprimer les infractions aux lois provinciales et, en l'espèce, ils ont la responsabilité de faire respecter la <i>Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre</i>.	Réalisée

ORIENTATION 3 : EXERCICE DES DROITS ET SOUTIEN DES PERSONNES DE MINORITÉS SEXUELLES ET DE GENRE			
Mesures	Ministères ou organismes responsables	État de réalisation	Statut de l'action au 31 mars 2023
12. Publiciser les droits et les recours relatifs aux thérapies de conversion	MJQ	En novembre 2022, un contrat de service a été signé avec Éducaloi pour produire des contenus accessibles et vulgarisés sur les droits, les recours existants et les possibilités de plaintes en matière de thérapies de conversion. Au 31 mars 2023, Éducaloi avait finalisé une consultation auprès d'organismes, des personnes victimes et de spécialistes en matière de thérapies de conversion, de sorte à évaluer les besoins de différents groupes cibles et les meilleurs moyens pour les rejoindre. Éducaloi poursuivra ses travaux en 2023-2024 selon l'échéancier fixé avec le MJQ et le BLCHT, lesquels mèneront à : - la création d'un dépliant sur les différents recours; - la participation de l'organisme à la journée communautaire organisée par Fierté Montréal en août 2023; - la réalisation d'un Facebook live avec la Fondation Émergence; - une campagne de promotion et de diffusion des outils sur les thérapies de conversion.	En cours
13. Appuyer les organismes communautaires engagés dans le soutien aux personnes exposées aux thérapies de conversion	BLCHT	En 2022-2023, le projet « En finir avec les thérapies de conversion — Symposium national » de la Fondation Émergence, en partenariat avec Éducaloi et Justice Probono, s'est vu accorder une aide financière de 50 000 \$ dans le cadre de l'appel de projets 2022-2023 du programme	Réalisée

ORIENTATION 3 : EXERCICE DES DROITS ET SOUTIEN DES PERSONNES DE MINORITÉS SEXUELLES ET DE GENRE			
Mesures	Ministères ou organismes responsables	État de réalisation	Statut de l'action au 31 mars 2023
		de financement Lutte contre l'homophobie et la transphobie (PLCHT) du BLCHT. Il s'agit du deuxième projet soutenu par le PLCHT en lien avec la priorité d'attribution concernant le soutien psychosocial et légal aux personnes qui ont été exposées aux thérapies de conversion et à leur entourage. À titre de rappel, un financement de 40 000 \$ a été accordé au projet « <u>En finir avec les thérapies de conversion</u> » de la Fondation Émergence dans le cadre de l'appel de projets 2021-2022 du PLCHT.	
14. Diffuser de l'information sur le mécanisme de plainte prévu à la Charte des droits et libertés de la personne en lien avec les thérapies de conversion	CDPDJ	Au 31 mars 2023, la CDPDJ finalisait une <u>foire aux questions</u> sur les thérapies de conversion et la Charte des droits et libertés de la personne, qui a été mise en ligne le 4 avril 2023. Cette foire aux questions offre des réponses aux cinq questions suivantes : • Qu'est-ce qu'une thérapie de conversion? • Est-ce qu'une personne peut effectuer une démarche pour affirmer ou accepter son identité ou son expression de genre ou son orientation sexuelle malgré l'interdiction des thérapies de conversion? • À quels droits de la Charte des droits et libertés de la personne les thérapies de conversion portent-elles atteinte au Québec? • L'interdiction des thérapies de conversion s'applique-t-elle également aux enfants?	En cours

ORIENTATION 3 : EXERCICE DES DROITS ET SOUTIEN DES PERSONNES DE MINORITÉS SEXUELLES ET DE GENRE			
Mesures	Ministères ou organismes responsables	État de réalisation	Statut de l'action au 31 mars 2023
		Quels sont mes recours si je crois que mes droits n'ont pas été respectés en raison de mon orientation sexuelle ou de mon identité ou expression de genre en lien avec les thérapies de conversion? Cette foire aux questions a été promue sur différentes plateformes de réseaux sociaux en raison d'une question par semaine à l'été 2023.	
15. Agir sur la scène internationale pour lutter contre les thérapies de conversion	MRIF	En 2022-2023, trois prises de parole sur les thérapies de conversion ont été réalisées : - En mai 2022, dans une vidéo visant à souligner la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie du 17 mai, la déléguée générale du Québec à Mexico a évoqué la lutte contre les thérapies de conversion et les outils législatifs québécois s'y rapportant. - En juin 2022, la lutte contre les thérapies de conversion a été abordée lors de la prise de parole du coordonnateur du BLCHT devant les membres du réseau de fonctionnaires LGBTQ+ du Jalisco, au Mexique. - En octobre 2022, la Délégation générale du Québec à Mexico a félicité publiquement le Sénat mexicain lorsqu'il a approuvé, le 11 octobre 2022, une loi pour contrer les thérapies de conversion. En mai 2023, la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et ministre responsable de la Condition féminine, Mme Martine Biron, a, de surcroît, participé à un échange de bonnes pratiques à la Chambre des Députés Fédérale du Mexique. Elle y a	Réalisée

ORIENTATION 3 : EXERCICE DES DROITS ET SOUTIEN DES PERSONNES DE MINORITÉS SEXUELLES ET DE GENRE			
Mesures	Ministères ou organismes responsables	État de réalisation	Statut de l'action au 31 mars 2023
		rappelé l'importance de lutter contre les thérapies de conversion, de même que les avancées réalisées par le gouvernement du Québec à cet égard. Ainsi, pour l'ensemble du Plan d'action, soit du 10 décembre 2021 au 31 mars 2023, le MRIF comptabilise : • quatre prises de paroles relatives à la lutte contre les thérapies de conversion effectuées à l'international par des personnes représentant le gouvernement du Québec; • l'organisation d'une table ronde portant sur les thérapies de conversion.	
16. Évaluer l'opportunité d'offrir des solutions autres que la judiciarisation traditionnelle	MJQ	Les discussions se sont poursuivies avec la Direction des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et d'autres partenaires afin de mettre en place un programme d'adaptabilité des règles relatives à la poursuite, conformément aux articles 159.1 et suivant du <i>Code de procédure pénale</i>. Ce programme a pour objet d'offrir au défendeur, dans le cadre d'une démarche d'éducation, de sensibilisation, de prévention, d'intervention, de réparation ou de réhabilitation, une alternative à l'instruction ou à la continuation de la poursuite. Les travaux entourant la réalisation de ce programme ne sont pas terminés. Les infractions pénales prévues à la <i>Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de</i>	En cours

ORIENTATION 3 : EXERCICE DES DROITS ET SOUTIEN DES PERSONNES DE MINORITÉS SEXUELLES ET DE GENRE			
Mesures	Ministères ou organismes responsables	État de réalisation	Statut de l'action au 31 mars 2023
		<i>genre</i> pourraient donc être admissibles sous réserve de certaines analyses.	

ORIENTATION 4 : DOCUMENTATION DE LA SITUATION			
Mesures	Ministères ou organismes responsables	État de réalisation	Statut de l'action au 31 mars 2023
17. Documenter la problématique des thérapies de conversion	BLCHT	En 2022-2023, le BLCHT a collaboré à l'élaboration d'un bulletin de veille stratégique du MJQ intitulé <i>Bannir les thérapies de conversion : au-delà des mesures législatives</i>, finalisé en juin 2022. Ce document a été diffusé au sein de ce ministère, et envoyé par courriel à plus de 30 personnes représentant alors les M/O du comité interministériel chargé d'élaborer le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2023-2028. Le BLCHT a également poursuivi son soutien au projet de recherche <i>Documenter la problématique des thérapies de conversion au Québec</i> de l'Université de Montréal, dirigé par Olivier Ferlatte, professeur à l'École de santé publique de cet établissement. Ce projet visait à produire des analyses secondaires de deux recherches récentes sur les thérapies de conversion au Canada et au Québec.	En cours

ORIENTATION 4 : DOCUMENTATION DE LA SITUATION			
Mesures	Ministères ou organismes responsables	État de réalisation	Statut de l'action au 31 mars 2023
		Ces analyses ont été vulgarisées en deux fiches-synthèses, qui ont été rendues publiques le 12 juillet 2023 sur la page « Les pratiques et les efforts de conversion au Québec et au Canada : quelques données importantes » du site Web du laboratoire de recherche communautaire et collaboratif Qollab, dirigé par le professeur Ferlatte : • Les pratiques et les efforts de conversion chez les jeunes au Canada : les données du sondage J'prends ma place ! 2021-2022 • Les pratiques de conversion au Québec : les données de l'enquête Sexe au présent 2019-2020	

ORIENTATION 4 : DOCUMENTATION DE LA SITUATION			
Mesures	Ministères ou organismes responsables	État de réalisation	Statut de l'action au 31 mars 2023
18. Dresser un portrait des personnes autochtones exposées aux thérapies de conversion	SRPNI	En 2022-2023, le SRPNI a tenu des rencontres bilatérales avec quatre organisations autochtones en vue de broser un portrait des besoins des personnes autochtones exposées aux thérapies de conversion et de mettre en place un comité de partenaires autochtones. Ces organisations sont : • Saturviit (Association des femmes inuit du Nunavik); • Femmes autochtones du Québec; • Le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec; • La Commission de la santé et des services sociaux et des Premières Nations du Québec et du Labrador. Or, à la lumière des renseignements recueillis, le SRPNI a conclu que les besoins prioritaires des personnes autochtones LGBTQ+ et bispirituelles étaient autres; et que la mise en place d'un comité de partenaires sur les thérapies de conversion n'était pas justifiée, le sujet étant peu connu ou abordé par les organisations autochtones du Québec.	Réalisée

3. Conclusion

L'adoption de la [Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre \(RLRQ, chapitre 42.2\)](#) a fait du gouvernement du Québec un précurseur dans la reconnaissance explicite du caractère inutile et dangereux des thérapies de conversion, depuis lors illégales.

L'enchâssement dans cette Loi de l'élaboration obligatoire d'un plan d'action a permis de dépasser les strictes protections légales, et de proposer des actions gouvernementales pour prévenir et contrer les thérapies de conversion au Québec, jusqu'alors peu connues du grand public ou documentées.

À la lumière du bilan des actions réalisées au 31 mars 2023, force est d'admettre que le Québec devient progressivement de mieux en mieux outillé pour protéger sa population des thérapies de conversion, pour sanctionner les personnes qui offrent de telles pratiques, et pour réparer les dommages qu'ont subis les personnes qui y ont été exposées.

Au 31 mars 2023, 8 des 18 mesures prévues étaient réalisées et 10 étaient en cours. Ainsi, bien que l'ensemble des actions ne soient pas complétées à l'échéance du Plan d'action, elles le seront dans un avenir à court ou moyen terme. Ces résultats sont tout à fait satisfaisants, comme la durée de mise en œuvre officielle du PAGPCTC 2021-2023 était de moins d'un an et demi (10 décembre 2021 au 31 mars 2023).

Les actions d'information et de sensibilisation ont donc permis de familiariser la population québécoise aux thérapies de conversion, à leur fondement non scientifique et aux conséquences néfastes qu'elles peuvent engendrer sur la santé physique et psychologique des personnes qui y sont exposées. Elles ont avantage à se poursuivre pour rejoindre divers publics.

Les actions de sensibilisation et de formation des intervenantes et des intervenants ont favorisé, en bonifiant plusieurs formations de contenus sur les thérapies de conversion, leurs compétences théoriques et pratiques pour intervenir auprès des personnes confrontées à des pratiques de conversion, ou plus globalement, à des efforts de conversion. La poursuite et la mise à jour de telles initiatives en fonction des besoins des personnes intervenantes de divers milieux sont importantes pour prévenir et contrer efficacement les thérapies de conversion.

Les mesures liées au respect et l'exercice des droits ont participé à la reconnaissance des thérapies de conversion comme des pratiques illégales contraires aux droits de la personne, notamment en matière de dignité et d'intégrité. Elles ont contribué à faire connaître progressivement et de manière vulgarisée les sanctions prévues par la Loi québécoise à l'égard des personnes qui offrent ou font la promotion des thérapies de conversion. Les actions de cette orientation concourent aussi à informer les personnes concernées et leur entourage des recours à leur disposition pour voir réparer les préjudices qu'elles ont rencontrés. De surcroît, l'offre de solutions alternatives à la judiciarisation traditionnelle pourrait se concrétiser. Le plein déploiement de telles mesures est à poursuivre, pour favoriser la connaissance de la Loi et l'utilisation de ses leviers par les personnes touchées ou susceptibles de l'être.

Les mesures de documentation de la situation n'ont pas permis de broser précisément un portrait des personnes autochtones exposées aux thérapies de conversion, mais ont favorisé une meilleure compréhension de la prévalence et des caractéristiques des pratiques et efforts de conversion au Québec.

depuis 2019, notamment chez les jeunes. Ces faits saillants ont été partagés avec les partenaires ministériels et communautaires investis dans la lutte contre les thérapies de conversion, et seront mobilisés, comme l'ensemble des résultats du PAGPCTC 2021-2023, pour alimenter leurs réflexions et proposer de futures pistes d'intervention.

Pour finir, les résultats du PAGPCTC 2021-2023 explicités dans ce bilan et les besoins persistants en matière de lutte contre les thérapies de conversion inspireront de nouvelles actions gouvernementales à intégrer au futur Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2023-2028.

**Secrétariat
à la condition
féminine**

Québec

